Envoyé en préfecture le 21/06/2021
Reçu en préfecture le 21/06/2021
Affiché le
ID : 026-212602866-20210618-DEL2021_3_1-DE

COMMUNE DE ROUSSIEUX 2021 - 015
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL 2021_3_1

Séance du 18 juin 2021

Date de convocation : 04/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 juin à 19 heures 30 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mme et MM. VOLLE Christiane, GIREN Didier, STERN André BONNEVIE- CHEVRONNAY Sébastien, MILLOT Lukas, ROBERT Didier.
Etaient excusés : Mme ROVIRA Carine, MM. STERN André et BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien

Objet de la délibération : Convention de mise à disposition de l'agent technique

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention établie par la communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale qui fixe les modalités de mise à disposition de l'agent technique M. MARTIN Eric.

Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après avoir délibéré et voté à l'unanimité

- APPROUVE la convention de mise à disposition établie par la CCBDP

- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX
Le 18 juin 2021
Le Maire, Didier GIREN

Didier GIREN
Signature numérique de Didier GIREN
Date : 2021.06.21 15:27:19 +02'00'